

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Article 1 - Généralités et identification de la société

Les présentes conditions générales de ventes ont pour objet de régir les relations contractuelles entre la SARL ADELYSNET et le client défini acceptant lesdites conditions lors de la signature d'un devis ou d'un bon de commande. Elles précisent notamment les conditions de commande, de paiement et de livraison.

Identification de la SARL ADELYSNET  
Siège : 35 rue Santos Dumont 33160 St Médard en Jalles  
SIRET: 48094137600018  
E-mail : [contact@adelysnet.com](mailto:contact@adelysnet.com)  
Site Internet : [www.adelysnet.com](http://www.adelysnet.com)

### Article 2 - Conditions de vente

Tout achat de prestations commercialisées par ADELYSNET entraîne l'adhésion entière et sans réserve des conditions générales de vente. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle écrite de notre part, prévaloir contre nos conditions générales de ventes. Toute condition contraire posée par le client sera donc inopposable à défaut d'acceptation expresse et écrite de notre part. Le fait que nous ne nous prévalions pas, à quelque moment que ce soit, de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprétée comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

### Article 3 – Protection des données, RGPD

ADELYSNET ne peut être tenue responsable de l'interprétation et de l'utilisation qui seront faites par le client de la réglementation RGPD. Elle n'est tenue qu'à une obligation de moyen pour assister son client dans la mise en conformité de son site internet. Sa responsabilité ne pourra être engagée dans l'hypothèse où :

- le client utilise des services externes dont ADELYSNET n'a pas eu connaissance ou dont elle n'est pas à l'origine de l'utilisation et/ou de l'intégration
- les services externes concernés ne permettent pas la suppression ou la modification des traceurs de suivi
- l'un des fournisseurs d'ADELYSNET n'a pas respecté ses propres obligations vis à vis du RGPD
- le nouveau règlement sur la protection des données venait à évoluer

Le client reconnaît donc par la présente que la prestation d'assistance à la conformité RGPD proposée par ADELYSNET ne le soustrait en aucun cas de ses propres obligations liées au RGPD, et qu'en tout état de cause, elle ne concerne que la mise en conformité de son site internet et pas les autres obligations auquel il est soumis. Il devra notamment s'assurer avec son service juridique et /ou son conseil de la pertinence et de la validité de l'intervention d'ADELYSNET.

## **Article 4 - Création d'un site internet**

Celle-ci comporte, suivant les options retenues, plusieurs étapes :

- Le développement : on entend par développement la définition de la structure générale du site, des rubriques, du système de contrôle et de navigation, de la forme du site, la construction physique des pages web ou mobile, l'intégration d'éléments visuels et textuels.
- La programmation informatique : les bases de données, les interfaces web permettant les mises à jour en ligne à partir de votre micro-ordinateur, les formulaires à saisir en ligne, le son, la vidéo, les animations et images élaborées.
- La mise en ligne : généralement sur une adresse de test puis sur une adresse définitive.
- Le référencement : ADELYSNET peut soumettre à divers annuaires et moteurs de recherche l'insertion du site du client. Ceux-ci sont ensuite libres de l'accepter ou non, dans un délai pouvant varier de quelques heures à quelques semaines. Le refus d'un ou de plusieurs moteur(s) de référencer le site du client ne pourra pas donner lieu à un quelconque dédommagement. Il est à noter que le « référencement naturel » peut être long car il dépend des moteurs de recherche eux-mêmes ; la responsabilité de la SARL ADELYSNET ne saurait être engagée dans le cas où un moteur de recherche refuserait d'insérer un site internet. De même, il ne saurait y avoir de garantie de positionnement dans le cas du référencement naturel.

Limites concernant la création d'une charte graphique dédiée à un site internet : après une prise de préconisations précise, une maquette est présentée au client. Elle pourra être corrigée un maximum de 3 fois. Au-delà, les corrections complémentaires seront facturées en sus, sauf décision contraire d'ADELYSNET. Sauf mention contraire sur le devis, le client est tenu de fournir les textes, photographies et éléments visuels à insérer dans les différentes rubriques du site Internet lors de la signature du devis.

## **Article 5 - Responsabilité liée à la prestation de création du site internet**

La responsabilité de ADELYSNET est limitée au site internet et à son contenu dont elle a le contrôle direct. ADELYSNET ne saurait être responsable des dégâts accidentels ou volontaires causés par le client. Il ne saurait être responsable, dans le cadre d'un site géré par le client de la perte, du vol ou de la diffusion des codes d'accès client. Il ne saurait être responsable des informations insérées ou mises à jour, depuis l'interface d'administration, par le client (textes, illustrations, vidéos...).

## **Article 6 - Hébergement d'un site internet**

6.1 Prestation : tout développement d'un site internet est associé à un hébergement géré par ADELYSNET. Il réserve auprès d'un partenaire (datacenter) un espace d'hébergement dont les caractéristiques sont exposées sur le devis au moment de la création, puis sur la facture de renouvellement annuel. Cette prestation est tacitement renouvelable chaque année, et à la charge du propriétaire du site.

6.2 Responsabilité :

- Dans le cas de la défaillance de ce partenaire, notre société s'engage à trouver et vous proposer toutes les solutions possibles pour y remédier, mais ADELYSNET se dégage de toute responsabilité quant aux conséquences de cette défaillance dont les causes ne sauraient être directement imputables à notre société.
- En aucun cas, ADELYSNET ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment du fait : d'informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos contraires aux législations et réglementations en vigueur, contenus et/ou diffusés sur le ou les sites du client ; de produits défectueux que le client a vendu par l'intermédiaire de son ou ses sites ; de la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres diffusées, en intégralité ou partiellement, sur le ou les sites du client ; de la suspension et/ou de la résiliation de l'hébergement, notamment à la suite du non règlement des sommes dues pour cette prestation
- Du fait des caractéristiques et limites d'internet, ADELYSNET ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment les difficultés d'accès au site hébergé du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes ; la contamination par virus des données et/ou logiciels du client ; les intrusions malveillantes de tiers sur le site du client ; le mauvais fonctionnement des équipements ou le non savoir-faire du client, de problèmes liés au réseau internet et/ou en cas de force majeure ; les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le client.
- Toute anomalie de fonctionnement lié à une nécessité de mise à jour du code du site informatique du site internet sera notifié par mail par ADELYSNET. Elle fera l'objet d'un devis. ADELYSNET ne saurait être inquiété en cas de dysfonctionnement ou d'impossibilité d'accès au site internet lié au refus du client d'accepter une prestation de mise à jour informatique, ou à son absence de réaction.

### 6.3 - Prix des services, facturation, règlement

La prestation d'hébergement du site internet est à payer à réception de la facture, dans les délais impartis sur celle-ci. Les prix sont garantis pour la période concernée (facturation annuelle) et peuvent être soumis à évolution. En cas de refus de cette modification tarifaire, le client devra, par mail ou par lettre recommandée avec avis de réception, solliciter la résiliation de l'hébergement sous un délai de 1 mois après la date d'édition de la facture.

### 6.4 - Durée, renouvellement et dénonciation de la prestation d'hébergement

La prestation d'hébergement est conclue pour une durée annuelle. Elle est renouvelée par tacite reconduction, pour une durée identique à celle fixée lors de sa précédente conclusion, selon les tarifs et conditions de ADELYSNET à la date de son renouvellement, sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions de l'article 6.3.

Toute dénonciation devra être faite par mail ou par lettre recommandée avec avis de réception adressée à : ADELYSNET 35 rue Santos Dumont 33160 St Médard en Jalles au plus tard un (1) mois avant la date anniversaire du contrat.

6.5 - ADELYSNET peut cesser sa prestation à tout moment par ce contrat sans pénalité, si le client ne suit pas les termes de ce contrat, ceci comprenant l'impayé, ADELYSNET se réserve le droit de faire payer des frais de rétablissement. Les comptes dont les factures sont impayées au-delà de 7 jours pourront voir leur service interrompu, et tous les fichiers et email du compte pourront être rendus inutilisables. Cette interruption de service ne relève pas le client de l'obligation de paiement des factures en cours, seul une demande écrite d'arrêt du compte sera prise en compte.

## Article 7 - Nom de domaine d'un site internet

ADELYSNET peut se charge de déposer avec les extensions .com, .net et .org, ainsi que .fr et autres extensions disponibles en France afin de permettre à toutes personnes physiques ou morales de s'assurer de la propriété du ou des noms de leur choix. Le nom de domaine est tacitement renouvelable chaque année, et à la charge du propriétaire du site. Lors de l'achat d'une prestation, le nom de domaine devient votre propriété dès lors que les sommes correspondant à l'ensemble des prestations ont été acquittées. Le contact propriétaire est au nom du représentant légal indiqué par vos soins au moment de la signature du devis. Le contrat technique et facturation est celui, sauf avis contraire de votre part, d'ADELYSNET. Dans le cas où vous disposez déjà d'un nom de domaine, ADESLYSNET peut effectuer un pointage DNS ou IP dès lors que l'intégralité des sommes dues dans le cadre de la prestation de création du site internet sont réglées. Il devra toutefois disposer d'un accès (registrar) lui permettant de paramétrer correctement l'accès. Dans le cas où le client disposerait d'un nom de domaine mais qu'il serait dans l'impossibilité de fournir ces accès, ADELYSNET ne pourra être tenu pour responsable de la situation. En outre, il ne saurait être tenu pour responsable de tout problème survenant au niveau du dit nom de domaine, notamment en cas de non-paiement de la facture de renouvellement du nom de domaine en question, de mauvaises manipulations du client ...

Du fait des délais qui peuvent séparer la recherche de l'enregistrement du nom de domaine envisagé, l'indication de la disponibilité de ce nom ne constitue nullement la garantie de pouvoir effectivement procéder à son enregistrement. La disponibilité d'un nom de domaine et son enregistrement ne sauraient constituer une garantie contre toute revendication de tiers sur tout ou partie de ce nom ; Chaque demande d'enregistrement implique l'acceptation préalable et sans réserve des règles administratives et techniques de nommage ainsi que des règles de résolution des conflits pouvant survenir entre le propriétaire du nom de domaine et tout tiers revendiquant des droits sur tout ou partie de ce nom. Il appartient au client de fournir à ADELYSNET les justificatifs éventuellement requis pour l'enregistrement considéré ; L'enregistrement du nom de domaine n'est effectif qu'à compter de la mise à jour des bases de données des organismes concernés (Afnic, Internic) et du temps de propagation des DNS. Le client est seul responsable du choix du nom de domaine dont il a sollicité et obtenu l'enregistrement. En aucun cas, ADELYSNET ne saurait être tenue pour responsable à quelque titre que ce soit de recours, amiables ou contentieux, dont le client pourrait faire l'objet consécutivement à l'enregistrement d'un ou plusieurs noms de domaine.

## Article 8 - Obligations du client

- Dans le cas où le client fournit à ADELYSNET les informations nécessaires à l'exécution de la commande, ces informations devront être transmises selon les spécifications d'ADELYSNET. La réalisation du site web et/ou des prestations associées commandé ne sera réalisée dans un délai fixé à la commande qu'à compter du moment de la réception de toutes les informations nécessaires à cette réalisation.

- Dans le cas où ADELYSNET assure le contenu rédactionnel tels que textes, photos et vidéo en complément ou non des informations fournies par le client, l'article 6.3 s'applique également.

- L'ensemble des informations ayant été, préalablement à leur diffusion, sélectionné par le client, ADELYSNET ne saurait être en aucun cas rendue responsable de leur contenu. Lors de l'acceptation de la commande, nous présumons que le client est en possession du droit d'auteur ou de reproduction, et assume toute responsabilité pour les préjudices résultant d'une violation des droits d'auteur ou de reproduction appartenant à un tiers.

- Nous nous réservons le droit de refuser tout travail mettant en cause les lois ou règlements français, les bonnes mœurs et/ou notre éthique personnelle.

- Pour tous travaux liés à Internet, il appartient au client, en tant que besoin, d'effectuer toutes les formalités imposées par les textes légaux et réglementaires en vigueur et nécessaires à la création, l'enregistrement, la sécurisation du paiement en ligne, la protection des données, la diffusion et la promotion de son service Internet. De même doit-il procéder à toutes déclarations utiles, et notamment auprès de la C.N.I.L. (Commission Nationale Informatique et Libertés), pour ce qui relève des fichiers nominatifs qu'il serait susceptible de constituer. Les risques sont transférés au client dès la mise à disposition des travaux.

- ADELYSNET ne saurait être tenu pour responsable du non fonctionnement de tout ou partie du site Internet dans le cas d'un hébergement qui ne serait plus assuré par ses soins.

- Le client sait que ADELYSNET reste seul propriétaire des droits de reproduction de ses créations internet, résultant notamment de la propriété littéraire et artistique. Toute représentation ou reproduction même partielle faite sans autorisation est illicite.

- Dans le cadre de la vente de composants ou d'extensions tierces, le client est informé qu'il n'est en aucun cas autorisé à revendre, distribuer ou céder, sous aucune forme que ce soit, les fichiers ou le code source acquis auprès d'ADELYSNET.

## **Article 9 - Commandes**

Les commandes sont réputées fermes et définitives au retour du devis signé. Elles devront être accompagnées :

- d'un acompte égal à 30% du prix total dans le cas d'une prestation de services (création de site...), ou en cas de mention différente, au montant indiqué sur le devis

- de la totalité du règlement dans le cas d'un achat d'impression ou de fournitures informatiques

Des dérogations peuvent être accordées concernant les modalités de paiement (et notamment le montant de l'acompte), ce qui ne modifie pas l'engagement contractuel.

Nous nous réservons le droit d'exiger un règlement intégral à la commande sans escompte, notamment pour les ordres émanant de clients ayant déjà fait l'objet d'un incident de paiement ou pour tout client, nouveau ou ancien, dont la solvabilité paraît insuffisante à notre seule appréciation.

Nos conditions générales de vente s'appliquent à toutes nos ventes ou/et prestations de services. En signant le document dénommé bon de commande ou devis, le client accepte sans réserve nos conditions de vente.

## **Article 10 - Tarifs**

Le prix de vente retenu pour l'achat d'une prestation correspond à celui observé sur le devis. Sauf mention contraire écrite, nos devis sont valables 30 jours. Toute modification ultérieure à cette signature fera l'objet d'un avenant et pourra être facturé en sus. Le bon déroulement du travail dépend de la validation progressive de chaque étape de création : cahier des charges, charte graphique, pages. Toute correction d'auteur après acceptation d'une des étapes de création ci-dessus mentionnées peut entraîner une re-exécution du travail concerné, une augmentation des délais et une facturation supplémentaire.

## **Article 11 - Délai de livraison**

Les délais de livraison indiqués ne sont valables que dans la limite des capacités techniques et humaines de ADELYSNET à répondre aux commandes. Le client ne peut exiger de ADELYSNET ni la livraison de la commande à la date prévue, ni indemnité de quelque nature que ce soit. Le client reste redevable de la somme prévue. Le bon déroulement du travail dépend de la validation progressive de chaque étape de création : cahier des charges, charte graphique, pages. ADELYSNET s'engage à démarrer ses prestations dans un délai raisonnable, après la réception de l'acompte et de la totalité des données à insérer sur le support, devant être fournis par le client (par exemple, dans le cas de textes fournis par le client, photos, images, vidéos etc...).

## **Article 12 - Mode de règlement & facturation**

Nos factures sont payables à réception (à l'ordre d'ADELYSNET), toute indication dérogatoire étant expressément précisée par nos soins. L'émission de traite, billet à ordre ou chèque ne constitue pas un paiement.

Toute échéance de règlement non respectée entraîne de plein droit, sans qu'il soit besoin de mise en demeure, l'exigibilité immédiate de toutes les sommes qui nous sont dues et l'application, conformément à la loi 92-1442 du 31 décembre 1992, de pénalités de retard d'un taux égal à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal. Si le recouvrement de notre créance nécessite l'intervention d'un mandataire et/ou l'introduction d'une Instance en Justice, le montant de notre créance sera en outre majoré de 15% à titre de clause pénale.

Nous nous réservons le droit d'exiger un règlement intégral à la commande sans escompte pour les ordres émanant de clients ayant déjà fait l'objet d'un incident de paiement ou pour tout client, nouveau ou ancien, dont la solvabilité paraît insuffisante à notre seule appréciation.

Il est à noter que si la prestation n'est pas achevée au bout de 6 mois pour des raisons incombant au client (totalité des éléments nécessaires à la création d'un site internet non fournis etc.), la totalité du solde pourra être demandé par ADELYSNET. Dans tous les cas, ADELYSNET s'engage à finir la prestation dans les meilleurs délais dès lors que l'ensemble des pièces nécessaires sont fournies par le client.

Enfin, nous pouvons refuser de mettre un produit ou un service à la disposition d'un client et annuler toute commande en cours s'il n'a pas réglé à l'échéance fixée une facture antérieure.

## **Article 13 - Droits d'utilisation**

Certains produits tels que les dessins, images chartes graphiques sont vendus avec un droit d'utilisation personnel, qui interdit au client de procéder à toute copie, cession, revente ou diffusion en public autres que celles prévues par la législation en matière de propriété et du droit à l'image. Tout client se portant acquéreur d'un produit soumis à ces réglementations, s'engage par la lecture de ces conditions générales de vente au respect du droit et de la législation en vigueur en matière de propriété sur ces produits.

## **Article 14 - Confidentialité**

ADELYSNET est tenue au respect de la confidentialité sur l'ensemble des opérations qu'elle réalise pour le compte du client. ADELYSNET s'interdit tout usage personnel des données de base, des fichiers et des résultats des traitements, sans l'autorisation expresse du client. D'une manière générale, les documents ou informations confiés par le client ainsi que les états et les documents provenant de leur traitement par ADELYSNET sont traités sous la plus stricte confidentialité.

## **Article 15 - Mises à jour / maintenances optionnelles d'un site internet Uniquement dans le cas d'une souscription optionnelle d'un contrat de maintenance**

- Définition de la mise à jour : lorsque cela est prévu dans le contrat, la mise à jour du site prévoit une actualisation ou modification du site Internet. Le nombre de mises à jour sera stipulé sur le contrat. Le forfait de mise à jour n'inclut pas la création de nouvelles rubriques ou pages du site initial. Toute mise à jour supplémentaire ou supérieure à ce que prévoit le contrat sera facturée selon les tarifs en vigueur. Le ou les dates des mises à jour seront définies d'un commun accord entre le client et ADELYSNET.

- Durée et résiliation du contrat : l'abonnement lié à la maintenance est conclu pour une durée d'un an à compter de la signature et du règlement de l'annuité du contrat. L'abonnement est reconduit tacitement tous les ans sauf résiliation par écrit avec un préavis d'un mois avant l'échéance du prochain terme. La taxe d'abonnement est payée annuellement à l'avance. ADELYSNET se réserve le droit de modifier les prix et les modalités du contrat de maintenance avec un préavis de 1 mois.

- Tarifs : le prix du contrat sera en fonction du nombre de mises à jour et sera clairement stipulé sur le contrat. Les prix s'entendent en euros.

- Conclusion du contrat : le contrat sera considéré comme valable dès la signature des deux parties et dès réception de l'acompte.

## **Article 16 - Force Majeure**

Ont pour effet de suspendre nos obligations contractuelles les cas fortuits ou de force majeurs telles que : le vol ou la destruction de l'outil de production, les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de notre entreprise ou celle d'un de nos fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs, ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées.

### **Article 17 - Loi applicable et Attribution de juridiction**

De convention expresse, les commandes de prestations sont régies par le droit français. En cas de litige, tant avec nos fournisseurs qu'avec nos clients, attribution de compétence exclusive est faite au Tribunal de Commerce de Bordeaux (33)

### **Article 18 - Dispositions diverses**

Si l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales s'avère non valable ou inopposable en vertu d'une loi ou d'un règlement ou à la suite d'une décision exécutoire d'une juridiction ou d'une autorité administrative compétente, cette clause sera réputée non écrite et le reste du contrat conservera son plein effet.